

Procès-verbal du Conseil Académique

Réuni le 26 octobre 2023

Sous la présidence de

M. Stéphane AZOULAY,

Vice-Président Formation,

Et la vice-présidence

de M. Noël DIMARCQ,

Vice-Président Recherche,

N°10/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BATAZZI Claudine, M. BAZIN Damien, Mme BERTRAND Marie-France, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, Mme BOUSIGUES Marie, Mme BOUVET Océane, M. COURTOIS Jonathan, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DOUAI Ali à compter de 14H30 et jusqu'à 16H00, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille, M. KORDOPATIS Georges, M. LEGRAND Olivier jusqu'à 17H00, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, Mme NORDERA Marina, Mme OTTOBRUC Carla, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. VALERIAN Théo, M. VIZZARI Jean-François,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme MIGLIACCIO Claire, Mme ADAM Carine et Mme BRIET Catherine à Mme HERITIER Camille, Mme AYERBE Cécile et Mme MACCAGNAN Stéphanie à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme BERTOLOTTI Emma et Mme CHAN-HAOR-KING Channia à Mme BOUSIGUES Marie, Mme BERTONE Manuela et M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme NORDERA Marina, Mme BREUIL Véronique et M. ROUX Christian à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick et M. BLANC Frédéric à Mme BATAZZI Claudine, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. CAUVIN Eric à M. DIMARCQ Noël, Mme DEMARIA Samira et M. LECOUTEUX Guilhem à M. BAZIN Damien, Mme HUEBER Anne-Odile à Mme GWIZDEK Carole, Mme JELIF Fatma et Mme PY Yona à M. VALERIAN Théo, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme FERAUD Aurélie à Mme PERALDI-FRATI Marie-Ange, M. HADJI Toufik et Mme RICHARD Charlotte à Mme BARANES Angéla, Mme N'AIT-BOUDA Faïza et Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine, Mme WHYTE Shona à M. BORGESE Franck, M. DOUAI Ali à M. AZOULAY Stéphane jusqu'à 14H30 et à compter de 16H00, M. LEGRAND Olivier à M. KORDOPATIS Georges à compter de 17H00, Mme HERITIER Camille à M. BORGESE Franck à compter de 15H35, M. SIIRAINEN Fabrice à M. PAPADOPOULO Théodore à compter de 16H20

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. BIZIOU Mickael, M. CAILLER Bruno,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BONFILS Lucas, M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, M. KRUG Adrien, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, Mme NIELSON Nathalie, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PULIDO Ryan, M. ROSSO Thierry, M. THOMIN Jean-Louis,

INTERVENANTS PRÉSENTS : Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, M. TRIC Emmanuel,

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H30.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation des précédents PV (21 septembre 2023 et 12 octobre 2023 partie Formation)

Aucune remarque n'est formulée sur ces PV.

Les Procès-verbaux des CAC du 21 septembre 2023 et du 12 octobre 2023 partie Formation sont adoptés avec 50 voix pour et 1 voix contre.

II.- Vie Universitaire

I.2.- Validation des propositions de la Commission Initiatives Etudiantes du 18 octobre 2023.

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN Vice-Présidente à la Vie Universitaire et de Campus.

Mme COCHIN informe que lors la Commission Initiatives Etudiantes qui s'est réunie le 18 octobre dernier, les 7 projets déposés ont été déclarés recevables. 6 ont reçu un avis favorable de la commission (dont un avis favorable sous condition) et un projet a été reporté.

Les 5 dossiers ayant obtenu des avis favorables sans condition sont les suivants :

N°1 : « Participation au Conseil d'Administration de la Santé de et de la Solidarité » porté par la Corporation des Carabins Niçois : il s'agit d'une demande classique pour des frais de participation à un conseil d'administration, le forfait prévu par le règlement intérieur étant de 250€ maximum pour 2 étudiants maximum, 300€ sont donc proposés pour le déplacement de 2 étudiants de l'association.

N°3 : « Journée d'Eté de l'ANEMF (JEA) » porté par HUMANICE le projet concernant un congrès, le forfait est de 100€ maximum dans la limite de 5 étudiants, 300€ sont donc accordés pour une demande qui concernait 3 étudiants.

N°4 : «La Nuit du Cinéma » présenté par la FACE06 : il s'agit d'une opération pérenne qui est soutenue chaque année par la commission, un montant de 2 000 € était demandé sur un budget total supérieur à 9 000 €. Un avis favorable est proposé car il s'agit d'un projet qui fonctionne très bien auprès des étudiants, auxquels il est proposé de visionner 3 films choisis par un système de vote, sur une thématique particulière qui porte cette année sur Halloween. Mme COCHIN fait observer que la commission avait, lors d'une précédente édition, noté que le budget était un peu élevé, l'association a tenu compte de l'observation et a donc changé de prestataire.

N°6 : « Manga dans ta BU » présenté par l'association Manga Paradise : le projet avait déjà été présenté lors d'une précédente commission mais avait été reporté. L'idée était le mettre à disposition des étudiants des mangas dans chaque bibliothèque universitaire avec, si possible, une thématique en adéquation à celle du campus, la décision de report faisait suite à des lacunes dans le dossier. Un nouveau dossier qui répond aux attentes de la commission avec la présentation d'un calendrier a été redéposé, la partie communication papier a été réduite avec un budget pour les flyers et les affiches revu à la baisse ainsi qu'un budget prévu pour l'installation de figurines dans les bibliothèques également diminué. La participation demandée est de 4 990 € sur un budget global de 13 000 €, un avis favorable a donc été donné.

N° 7 « Sri Lanka Passion'ément » porté par l'association Passion qui présente des projets humanitaires de manière assez récurrente. Il s'agit d'un voyage au Sri Lanka pour faire de la pédagogie sur l'hygiène et la scolarité dans des écoles. Mme COCHIN précise que le CAC s'était interrogé sur le fait que l'association ne proposait que des projets à l'international et jamais de projets solidaires de proximité, l'association a donc prévu de mettre en place un roulement avec une année un projet sur le territoire et l'année suivante un projet à l'international. Un avis favorable a été proposé avec, comme pour tous les projets internationaux, la demande de s'assurer de la situation du pays au moment du départ, le projet étant en prévu au mois de juillet. Le financement demandé est de 6 000 € pour un budget global de 13 000 €.

Les 5 projets ayant recueilli des avis favorables sans condition de la commission sont validés avec 52 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

le dossier N°2 « Week-end Tutorial de l'ANEF (Congrès) » » porté par la Corporation des Carabins Niçois a obtenu un avis favorable sous condition : il s'agit de la participation à un congrès, s'il n'y a pas de problème sur le principe du projet, ce week-end s'étant tenu les 14 et 15 octobre et la DVU n'ayant pas reçu à ce jour de retour des pièces justificatives, l'avis favorable est proposé sous réserve que soit produits le rapport moral et les factures. Au vu des forfaits en place, la demande concerne 200€ pour 2 étudiants.

Le projet N°2 ayant recueilli un avis favorable sous condition est validé avec 47 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

le dossier N°5 « Ciné Club Otaku » porté par l'association Manga Paradise a été reporté : il s'agit d'un gros projet dont le budget global est de 22 000 €, il est souhaité une discussion avec l'association autour de ce projet car parmi les financements demandés certains concernent du matériel or les fonds Initiatives Etudiantes n'ont pas vocation à financer ce type de dépense. Une réflexion est également demandée sur la programmation des sessions, le projet qui prévoit de remplir une salle de cinéma durant 8 vendredis entre octobre 2023 et mai 2024 est apparu un peu ambitieux.

Mme COCHIN conclut en soulignant qu'au fil du temps le nombre de projets va croissant et précise que le règlement intérieur des initiatives étudiantes voté au dernier CAc ayant imposé un rendez-vous préalable avec la DVU, il a été demandé à certaines associations de retravailler des dossiers qui n'étaient pas recevables en l'état.

III.- Formation

III.3- Positionnement des formations du département informatique de l'IUT

M. AZOULAY accueille M. Emmanuel TRIC, 1er Vice-Président, pour présenter ce dossier dont il assure le pilotage à la demande du Président.

M. TRIC, présente un bilan du groupe de travail concernant la situation au sein du département Informatique de l'IUT. Ce groupe de travail a été mis en place en janvier 2023 suite à des difficultés importantes rencontrées au sein de ce département depuis un certain nombre d'années. Ce groupe de travail s'est tenu en parallèle de l'accompagnement de la formation spécialisée qui s'est occupé plus spécifiquement de la partie RH, le groupe de travail s'étant positionné sur un aspect organisationnel afin d'essayer de trouver des solutions pour permettre aux membres de ce département de mettre un terme aux conflits existants. Le groupe de travail a été constitué sur la base d'une méthodologie relativement simple qui a consisté à recueillir, dans un premier temps, des données à l'échelle de l'IUT et de formations présentes sur les campus de Sophia et de Fabron et ensuite sur cette base, à établir des cartographies relatives aux RH, à la situation des stages étudiants, à la formation et à son environnement scientifique et entrepreneurial. Une analyse croisée de ces cartographies a permis d'aboutir à un certain nombre de scénarios. Concernant les besoins, il est observé à Sophia Antipolis, qu'ils concernent non seulement le département Informatique mais également d'autres départements et en particulier « sciences des données » (SD), « Réseaux et Télécommunications » (R&T) et « Qualité, logistique industrielle et organisation » (QLIO) . La réflexion du groupe de travail s'est opérée dans une perspective globale de manière à ce que les scénarios répondent au mieux aux besoins de l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le site. Une situation des espaces existants a également été établie avec une visite et une évaluation précise des taux d'occupation qui peuvent varier selon les endroits entre 15 et 80%. Ce dernier taux peut apparaître comme tout à fait satisfaisant compte tenu de plannings croisés complexes à gérer, en revanche pour les taux inférieurs à 40% il peut être considéré qu'il existe encore des marges de manœuvre intégrant une meilleure mutualisation des espaces. Sur le bâtiment SophiaTec (Templiers) il n'a pas été observé de disponibilité réelle, sur celui des Lucioles, il existe des possibilités de mutualisation sur les amphis sur les salles d'examens et sur environ 4 ou 5 salles de TD. Deux formations de master ayant par ailleurs quitté le site des Lucioles pour être transférées sur d'autres campus, le nombre de salles disponibles pourrait passer à 6 ou 7. Enfin sur le bâtiment SophiaTec, le département Info-Com a migré depuis 2 ans

sur le site de Cannes et a donc libéré des espaces qui pourront être réaffectés. C'est donc sur l'ensemble de ces espaces que la réflexion s'est appuyée pour proposer les scénarios.

M. TRIC fait ensuite part d'une cartographie RH afin de présenter la soutenabilité de la maquette Informatique, les enseignants étant soumis à une forte pression compte tenu du succès important que connaît la formation. Le coût total de la maquette BUT1, 2 et 3 représente un volume horaire équivalent TD d'environ 8500 heures hors stages et suivis de projets. Lorsque ce nombre d'heures est rapporté au potentiel de l'équipe pédagogique statutaire (à laquelle s'ajoute quelques contractuels) un déficit d'environ 4 000 heures est atteint, ce qui représente 22 emplois à temps plein d'enseignants-chercheurs ou la moitié d'enseignants. Compte tenu de cette pression très importante il doit être fait appel à de nombreux vacataires ce qui complexifie la gestion RH.

M. TRIC présente ensuite les 6 scénarios proposés. Chacun des scénarios fait apparaître la localisation qui a été envisagée entre le site de Fabron et celui de Sophia-Antipolis. Au regard de l'ensemble des paramètres qualifiables et quantifiables les scénarios n°1 et n°2 proposent que toute la formation soit positionnée sur un seul et même site, l'intérêt étant de faciliter la gestion et les possibilités de mutualisation, le scénario n°3 correspond à la situation actuelle avec la formation traditionnelle sur le site de Fabron et la partie en alternance sur le site de Sophia. Les scénarios n° 4 à n°6 intègrent la présence de formations traditionnelles et alternantes sur un même site afin de permettre d'effectuer un certain nombre de mutualisation tant au niveau des espaces que du potentiel RH.

M. TRIC précise ensuite que 84% des étudiants titulaires du DUT Informatique continuaient leurs études en Licence, puis en Master (fréquemment en MIAGE ou à Polytech) et qu'il convient donc de réfléchir à la proximité des étudiants de BUT2 ou 3 avec d'autres formations dans le domaine du numérique. Il a été notamment constaté cette année, avec la mise en place du BUT 3, que 40 des 70 étudiants de BUT2 sont partis vers une licence ou vers une classe préparatoire aux grandes écoles et n'ont donc pas souhaité poursuivre en BUT3. Concernant l'impact des scénarios sur les aspects RH liés à la scolarité, il convient d'apprécier la situation en tenant compte du fait, qu'à ce jour, deux personnels administratifs sont positionnés sur le site de Fabron et un personnel sur le site de Sophia. Dans le cas où une charge de travail plus importante se reporterait sur un des deux sites, l'Université serait d'accord pour un accompagnement en termes de RH. De la même manière la gouvernance de l'université s'est déclarée prête à soutenir l'aménagement de salles informatiques, les scénarios 1,4,5 et 6 proposant plus de groupes nécessiteront le réaménagement d'un certain nombre de ces salles. Des devis font apparaître que près de 20 000€ seront nécessaires pour organiser une salle informatique (le scénario 6 allant jusqu'à 5 salles à aménager pour permettre le bon déroulement des cours nécessitera que soit débloquée une somme de 100 000€).

M. TRIC indique ensuite qu'il a été informé récemment d'un problème lié à l'absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) du bâtiment informatique sur le site de Fabron, ainsi les étudiants ayant des problèmes de mobilité doivent impérativement suivre un BUT1 en alternance à Sophia et ne peuvent s'inscrire à la formation traditionnelle.

M. TRIC présente ensuite la cartographie actuelle avec 13 groupes d'étudiants incluant les alternants, avec des groupes de TD/TP qui vont jusqu'à 16/18 étudiants. Il fait ensuite l'inventaire des salles actuellement libres puis présente les capacités avec notamment sur le site de Sophia Antipolis le scénario n°2 qui ne semble pas viable car il n'y a pas assez de salles disponibles pour mettre en place les 13 groupes et répondre en même temps aux demandes des départements RT et SD, en revanche le scénario n°6 permet de répondre aux besoins du département informatique et d'affecter en plus des salles aux deux autres départements. Si ce scénario est retenu il restera même 2 salles non utilisées qui pourront être des salles mutualisées pour l'ensemble du campus. Tous les scénarios sont ainsi envisageables à l'exception du n°2 sur le site de Fabron où le problème essentiel tient à l'accès des PMR. Pour les scénarios 3 et 4 un « oui mais » peut être exprimé du fait qu'une partie des étudiants PMR devront basculer sur Sophia Antipolis suivre leurs enseignements. Si on imagine qu'il y aura un étudiant PMR dans chacun des BUT 1,2 et 3, il faudrait 3 salles pour les accueillir sur le site de Fabron ce qui serait difficile à obtenir car d'autres départements, sur ce même site, n'ont pas non plus d'accès PMR. Dans le scénario n° 5 cette pression serait moins forte puisque deux années seulement sont prévues à Nice et pour le scénario n°6 ce ne serait qu'une seule salle à trouver. Les scénarios n°1, 5 et 6 font donc ressortir un problème à ce niveau, mais la contrainte est d'autant plus forte que le nombre de salles à trouver est important.

M. TRIC présente enfin un résumé de chaque scénario, chacun présentant des avantages et des inconvénients. Les inconvénients tiennent souvent à l'impossibilité de résoudre le problème RH organisationnel des parcours en informatique et les avantages reposent sur le fait de pouvoir mettre en un même lieu de la formation traditionnelle (TRAD) et de l'alternance (ALT) qui facilite la gestion et les possibilités de mutualisation. M. TRIC évoque ensuite de la notion d'équilibre, les contraintes pour une formation d'être présente sur 2 sites font que des enseignants seront amenés à se déplacer d'un site à un autre, le scénario actuel implique que 75% des enseignements se tiennent à Nice et 25% à Sophia-Antipolis, le scénario 5 accentuant encore ce déséquilibre avec 85% sur Nice et 15% sur Sophia, le scénario 6 à contrario réduisant cet écart respectivement à 45% et 55%.

M. AZOULAY précise qu'un document beaucoup plus complet est disponible en ligne. (cf document en annexe) et donne la parole aux conseillers.

Mme HERITIER souhaite savoir ce qui est attendu de la part des conseillers. M. TRIC précise qu'il a effectué cette présentation devant l'ensemble des conseils de l'IUT, compte tenu d'une situation au sein du département très conflictuelle, il a été convenu avec le Président Brisswalter et la direction de l'IUT que chacun des conseils de la composante (le Conseil d'enseignement, le Conseil du Département Informatique, le CERTEC qui est l'équivalent d'un CoSP, le Comité de Direction qui s'appuie sur l'ensemble des directeurs de départements et responsable de services et le Conseil de l'IUT qui est l'instance décisionnaire) donnent un avis sur les différents scénarios et qu'au-delà de la communauté de l'IUT le CAC puisse également émettre un avis pour permettre au Président, en lien avec la direction de l'IUT, de prendre une décision éclairée sur la solution à retenir. Il rappelle que parallèlement la formation spécialisée accompagne le département Informatique pour trouver une solution organisationnelle face à une situation où les prises de décisions sont devenues impossibles compte tenu des conflits importants qui se sont développés, un certain nombre de membre de ce département ayant exprimé le souhait qu'une décision soit prise par la gouvernance.

Il souligne qu'il est important que le CAC puisse donner son avis au regard du travail effectué par le GT pendant les 9 mois qui ont précédé. M. AZOULAY précise que la décision finale appartiendra au Président d'UniCA. Mme HERITIER fait observer que le CAC n'a jamais été sollicité pour des questions similaires alors même que des problèmes se sont déjà posés, notamment lors de l'ouverture du campus de Cannes avec des formations qui ont dû être déplacées, elle se déclare gênée pour statuer sur une situation qui va impacter la vie de personnels et d'étudiants et ne se sent pas légitime en sa qualité de membre du CAC pour prendre une décision aujourd'hui au vu des éléments présentés qu'elle juge insuffisants pour rendre un avis éclairé. Elle aurait par ailleurs souhaité que soit davantage sollicité l'avis des étudiants. M. AZOULAY répond que le Conseil Académique est parfaitement dans son rôle et a toute légitimité pour se prononcer sur une situation de ce type, il précise que jusqu'à présent ce genre de cas n'a heureusement jamais eu à remonter jusqu'à lui car des solutions par le biais de médiations ont généralement été trouvées au niveau des composantes. Aujourd'hui néanmoins, l'établissement se trouve face à une situation qui nécessite que le Conseil Académique se prononce, cependant comme pour chaque vote, les conseillers qui estiment ne pas avoir suffisamment d'éléments pour donner leur avis ont la possibilité de s'abstenir.

Concernant l'avis des étudiants, M. TRIC précise que ces derniers ont été entendus par le groupe de travail qui a également rencontré tous les responsables de parcours de BUT1 et 2 et de licence professionnelle. La question du cadre de vie entre les deux sites niçois et sophilopolitain a largement été abordé avec eux. M. TRIC rappelle la proximité géographique entre Sophia-Antipolis et la ville d'Antibes, sur les 5500 étudiants inscrits sur le site de Sophia une partie réside à Nice et font le trajet entre les deux sites et une autre partie réside sur le secteur d'Antibes/Sophia où 2557 chambres universitaires sont présentes. Le nombre de chambres est beaucoup plus important sur Nice mais le ratio par rapport au nombre d'étudiants est inférieur à Nice alors que l'environnement scientifique et entrepreneurial est beaucoup plus développé sur le site de Sophia, et notamment l'environnement dans le domaine du numérique. Les statistiques effectuées sur les lieux de stage ou d'apprentissage font globalement apparaître, sur les 3 dernières années, qu'un peu plus de 50% des étudiants trouvent leur stage ou leur apprentissage à l'ouest du département (à partir de Cagnes-sur-Mer), 30% le trouvent à l'est du département et 20% dans d'autres régions ou à l'étranger. Si on distingue les apprentis et les stagiaires, la partie « apprentissage » demeure, dans des proportions assez importantes présente sur la partie ouest du département alors qu'une situation un peu plus équilibrée est constatée pour les stages sur l'ensemble du département. Concernant la question de la mobilité M. TRIC convient qu'il est effectivement compliqué de se rendre de Nice à Sophia-Antipolis compte tenu d'un réseau de bus saturé. M. MANAGO, Président du Conseil de l'IUT, a cependant précisé qu'il y existait un plan mobilité en cours de validation au niveau de la CASA qui est en discussion avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et la Région PACA visant à augmenter le nombre

Conseil Académique n°10 du 26/10/2023

de bus d'ici 2 à 3 ans. L'Université est bien consciente de la complexité de cette situation et pense qu'il va falloir mener des discussions aussi bien avec le Conseil Départemental qu'avec la Région pour faire en sorte qu'il y ait plus de bus en service entre les deux sites à la fois pour les étudiants mais également pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

M. TRIC précise à la demande de Mme HERITIER qu'au terme d'échanges qui ont eu lieu avec les représentants étudiants il avait été émis le souhait que soit procédé à des sondages. Ces derniers ont eu lieu début 2023 mais les résultats n'ont jamais été publiés car la direction de l'IUT n'avait pas validé les modalités selon lesquelles ils ont été réalisés. M. TRIC indique qu'il n'a pas eu connaissance de l'identité de la personne qui a présenté les scénarios aux étudiants et qu'elle ne faisait pas partie du groupe de travail. 75 réponses ont été obtenues sur les 210 étudiants concernés. M. TRIC n'a pas eu non plus connaissance des modalités d'organisation du scrutin qui s'est tenu. S'agissant d'une stratégie organisationnelle d'un département, M. TRIC se déclare favorable à ce que les étudiants puissent s'exprimer à travers les conseils dans lesquels ils sont élus, mais pense que les étudiants n'ont pas à être interrogés directement, d'autant que l'information qui leur a été délivrée pouvait être incomplète. Les scénarios privilégiés par ces 75 étudiants étaient les n°1 et n°3 ce qui revient au statu quo ou à l'ensemble des formations regroupé à Fabron, scénarios qui génèreraient beaucoup de problèmes. Il ignore par ailleurs si les étudiants de Sophia ont également pu s'exprimer et il sait que cette consultation a été à l'origine de conflits entre étudiants en mars et avril dernier.

Mme BOUSIGUES, en sa qualité d'élue étudiante au CAC, dit avoir été contactée par un représentant étudiant de l'IUT très au fait de la situation qui avait notamment beaucoup échangé avec M. TRIC, qui a confirmé que les étudiants étaient favorables à 80% au scénario n°3 et à 70% au scénario n°1. Elle précise que le sondage s'est déroulé selon un processus tout à fait régulier, de son point de vue. Elle souligne que les étudiants sont défavorables au scénarios 2, 4, 5 et 6 qui leur pose des problèmes de mobilité. Elle fait part d'un prix plus élevé de la location des appartements sur le secteur Sophia-Antipolis/Antibes, et concernant les transports, d'un temps de déplacement de 50 min dans des bus de 100 places qui vont rapidement connaître une saturation compte tenu du grand nombre d'étudiants qui doivent se rendre à Sophia-Antipolis. Il n'est notamment pas possible pour des étudiants résidents à Villefranche s/Mer d'arriver à l'heure en cours compte tenu de l'organisation du réseau de transports en commun qui sont, par ailleurs, souvent impactés par des dysfonctionnements liés notamment aux nombreux jours de grève où le service n'est pas assuré. Elle indique également que la desserte de Sophia-Antipolis étant assurée par une compagnie de bus différente de celle de l'agglomération niçoise, un surcoût sera à la charge des étudiants qui devront être abonnés aux deux réseaux. Mme MIGLIACCIO objecte que la Métropole propose une carte permettant de circuler sur un ensemble des réseaux avec un tarif unique.

Mme BOUSIGUES avance enfin l'argument de Vie Etudiante, avec une offre sportive, culturelle et de solidarité à Nice d'un niveau bien meilleur qu'à Sophia Antipolis. Même si elle sait que la FACE06 a pour objectif de développer des projets sur Sophia Antipolis et Cannes, à l'heure actuelle, la situation reste difficile compte tenu que la mise en place des projets risque de prendre du temps. Elle souligne donc que les scénarios n°4 à n°6 imposeraient aux étudiants de déménager en cours de cursus et pense, enfin, que l'essentiel des déplacements se feront finalement en voiture, ce qui, en termes d'écologie, accroîtrait l'impact carbone des étudiants. M. AZOULAY remercie Mme BOUSIGUES de se faire le relais des étudiants concernés. Il rappelle que tout changement génère des difficultés mais qu'une stratégie d'établissement ne peut être bloquée au motif de l'impact sur une cohorte d'étudiants aussi importante soit-elle. Il convient donc de trouver une solution qui s'inscrive dans un juste équilibre. Il rappelle que la communauté étudiante sur Sophia Antipolis est déjà importante et que plus le pôle connaîtra un essor important, plus des solutions aux problèmes soulevés pourront être trouvées facilement. M. TRIC fait part de son désaccord sur la question des loyers et indique qu'il n'y a pas de différence significative concernant leur montant entre les secteurs de Nice et d'Antibes/Sophia Antipolis.

Concernant le nombre d'étudiants concernés M. TRIC indique que sur le scénario n°4 ce sont 17 étudiants qui seront concernés pour un transfert à Sophia et que plus on s'oriente vers le scénario n°6 plus le nombre d'étudiants concerné par ce transfert sera élevé (avec environ 90 étudiants pour le scénario n°6).

Mme BOUSIGUES précise que les étudiants actuellement inscrits avaient acquis, lors de leur inscription en première année de BUT traditionnel à Nice, la certitude que leurs 3 années se dérouleraient sur le site de Fabron et n'envisageaient en aucun cas un déménagement en cours de cursus, ce qui explique qu'ils vivent très mal cette situation. M.

TRIC répond que le scénario qui sera choisi ne devra pas faire l'objet d'une mise en place immédiate et sans délai mais qu'il pourra se mettre en œuvre progressivement au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux étudiants.

M. BAILLY-BECHET s'interroge de savoir en quoi la situation en RH pourrait être améliorée par l'un ou l'autre des scénarios proposés et quelles seraient les perspectives d'évolution de cette situation. Il souligne que, dans le meilleur des cas, il subsiste toujours un déficit de 3200 heures. M. AZOULAY répond que ce nombre d'heures inclut également un certain nombre d'intervenants extérieurs dont la présence s'impose pour ce type de formation. Monsieur TRIC confirme que ce chiffre fluctue beaucoup, la place des enseignants extérieurs dans les formations de l'IUT étant de 25 à 30%. Il explique que la problématique tient au fait que, lorsqu'il y a des redondances de cours entre TRAD et ALT qui devraient se voir proposer des cours identiques, les deux groupes vont parfois se retrouver avec des personnels différents qui ne leur dispenseront pas les mêmes cours. Il informe qu'en septembre 2022, le Directeur du département Informatique s'est adressé à la gouvernance car il a dû faire face à un fort déficit d'enseignants qu'il ne pouvait résoudre. L'idée de regrouper sur un même site des formations d'un même niveau TRAD et ALT permettrait de faciliter la résolution de certains problèmes RH. L'impact des scénarios proposés par rapport à la situation actuelle relève d'un problème organisationnel, l'équipe informatique étant actuellement constituée de 11 enseignants chercheurs, de 5 enseignants, d'un PAST et de quelques contractuels soit 16 titulaires qui au 2/3 ont un laboratoire de rattachement sur Sophia-Antipolis. Certains d'entre eux étant dans une telle situation d'épuisement qu'ils ne sont pas en mesure d'effectuer plus de 200 heures et un passage du scénario actuel n° 3 au scénario n°4 ou n°5 ne permettrait pas de régler ce problème.

Concernant l'accès aux PMR sur le campus Fabron Mme BATAZZI, enseignante à l'IUT, précise qu'à ce jour 3 départements sur les 4 que compte le campus n'en sont pas équipés mais que les équipements sont en train d'être mis en place. Elle pense à contrario que l'accès PMR est beaucoup plus compliqué à Sophia-Antipolis compte tenu de la présence de petites salles. Sur la situation ressources humaines-coût, elle précise que le sous-encadrement n'est pas spécifique au département Informatique mais qu'il concerne la totalité des formations de l'IUT qui doivent faire appel à des vacataires avec toutes les difficultés que cela implique. De la même manière le problème de mobilité des enseignants-chercheurs concerne l'ensemble du campus Fabron puisque la plupart des enseignants du département technique de commercialisation ou GEA sont rattachés au laboratoire GREDEG situé à Sophia Antipolis. Elle souligne que deux scénarios ont reçu dans les différents conseils de l'IUT quasiment l'unanimité des votes avec pour le CERTEC 12 voix sur 14 favorables au scénario n°3 et défavorables au scénario n°6, pour le Conseil de Direction 22 votants sur 23 favorables au scénario n°3 et l'unanimité défavorable au scénario n°6, pour le Conseil de l'institut 21 voix sur 24 favorables au scénario n°3. Tout le monde a donc bien conscience qu'il y a une vraie problématique de ressources humaines dans le département informatique qui génère de la souffrance mais la question qui se pose est de savoir s'il vaudrait pas mieux résoudre cette problématique car les enseignants de ce département reconnaissent majoritairement qu'un déplacement de tout ou partie de la formation ne va rien améliorer. Elle précise que, de son point de vue, il n'y a jamais eu autant de souffrances au sein du département informatique que depuis la mise en place du groupe de travail et d'une enquête administrative qui a concerné 25 personnes. Elle pense donc qu'il vaudrait mieux essayer de résoudre le problème humain avec des médiateurs différents de ceux qui sont intervenus jusqu'à présent. M. TRIC indique qu'il n'avait été convenu avec le directeur de l'IUT de ne donner pas les avis de l'ensemble des conseils aux membres du CAC et ajoute que, dans ce cadre, il convient également de préciser que le Conseil d'enseignement qui concerne directement l'équipe pédagogique a privilégié, de manière équilibrée, les scénarios 4 et 6 et que le Conseil de Département ne s'est quant à lui pas encore prononcé et se déroulera le 6 novembre après-midi. Il regrette que ce qui avait été convenu ne soit pas respecté.

M. VIZZARI, autre enseignant de l'IUT, fait observer pour sa part qu'actuellement les formations de l'Institut ne sont pas du tout sur un rythme de croisière compte tenu de la finalisation de la mise en place du BUT. Il relève cependant que certains chiffres communiqués pour le département Informatique ne se retrouvent pas dans les autres départements, ainsi des TD à 16 ou 17 étudiants ne s'appliquent pas aux autres formations, il pense donc que la taille du groupe et le nombre des groupes dans chacun des scénarios a été surévalué. Concernant la mutualisation envisagée entre les formations en alternance et les formations traditionnelles il observe que l'avancée du programme ne se fait pas du tout de la même manière entre ces 2 types de formations, ce qui rend impossible la mutualisation de certains cours avec les mêmes enseignants au même moment. Il conviendrait donc, de son point de vue, d'attendre d'avoir atteint un rythme de croisière afin de réfléchir à un nombre de groupes idéal à mettre en place au sein du département Informatique. Concernant les PMR il préférerait que soit pris en compte leur accueil de manière globale plutôt que de se focaliser uniquement sur l'accès au locaux et déplore une vision réductrice qui se limite à la question des ascenseurs.

Conseil Académique n°10 du 26/10/2023

Il conclut donc que de nombreuses questions doivent encore être réfléchies avant de prendre une décision de réorganisation. M. TRIC rappelle qu'une situation conflictuelle profonde perdure depuis 3 à 4 ans et que la proposition d'attendre encore quelques années risque d'entraîner le départ des enseignants et donc de compromettre la survie de la formation. Il pense qu'on ne peut pas laisser les enseignants dans cette situation de souffrance et qu'une prise de décision doit se faire rapidement, l'idée étant que la gouvernance donne une orientation afin d'indiquer au département la direction à suivre même si la décision ne prendra effet que dans un an ou deux. Il souligne que si rien n'est changé les problèmes vont aller en s'accroissant. Il rappelle que, déjà sous sa présidence, il avait dû à la demande de M. BOISSE, alors directeur de l'IUT, mandater une collègue, en la personne de Mme Mireille BLAY, et lui donner mission de trouver des solutions face aux problèmes qui se posaient, en 2021 le Conseil de l'IUT a demandé la mise en place du groupe de travail et en 2023 le problème n'est toujours pas résolu et le Directeur du département n'arrive plus à gérer la situation. M. TRIC reconnaît que les surcharges d'enseignement sont présentes dans de nombreux départements de l'IUT ainsi que dans d'autres composantes, mais dans le cas du département Informatique, les équipes ont demandé à ce qu'une décision soit prise par la présidence et indiqué qu'ils s'y conformeront. M. VIZZARI pense qu'il conviendrait cependant de surseoir quant à une prise de décision concernant la localisation de la formation, il s'accorde à penser que des décisions doivent être prises car il a connu 3 chefs de département qui l'ont successivement quitté du fait de cette situation mais s'oppose à l'idée de relocalisations coûteuses avec des embauches prise en charge par UniCA pour une durée qui n'est pas déterminée. M. TRIC confirme qu'il est de la responsabilité de l'établissement d'assurer un accompagnement pour sortir de cette situation de crise.

M. BORGESSE fait part de ses interrogations sur la nature même du problème et souhaite savoir s'il se situe au niveau relationnel entre collègues et dans ce cas en quoi le déplacement sur un autre site pourrait le résoudre, et si ce sont les allées venues entre les différents sites qui sont la source du problème, il s'interroge alors sur le vote des conseils de l'IUT qui semblent plébisciter le scénario n°3. M. AZOULAY précise que les équipes concernées ne souhaitent pas rester dans le scénario n°3 et que c'est l'ensemble des instances, constituées par des membres des autres départements de l'Institut qui souhaite le maintien du statu quo.

M. TRIC précise que les scénarios répondent à une demande liée à la stratégie organisationnelle du département, de nombreux enseignants situés sur le site de Sophia souhaitent avoir leurs étudiants proches des laboratoires, il faut que les étudiants comme les chercheurs puissent bénéficier de cette proximité.

Mme PERALDI, qui enseigne dans le Département Informatique, intervient afin de donner un point de vue interne et précise que même s'il est généralement d'usage en CAC que les conseillers ne s'expriment pas lorsqu'ils sont au cœur du sujet abordé, elle se sent légitime à le faire afin de contextualiser la problématique et de porter la parole de ses collègues du département. Elle revient en premier lieu sur la question de l'accès PMR dont elle confirme qu'elle ne concerne uniquement le site de Fabron et ne se pose en aucune manière sur celui de Sophia, elle souligne la difficulté pour les étudiants concernés qui n'ont d'autres choix que d'être envoyés à Sophia Antipolis pour suivre leur formation. Elle informe par ailleurs, que la stratégie de déplacer une partie de la formation vers Sophia a été discutée entre enseignants du département depuis 4 ans et qu'elle pouvait s'avérer être une solution pour ce département en situation de sous encadrement. Elle rappelle que de nombreuses formations en informatique en alternance ont dû être ouvertes pour répondre aux besoins du territoire qui ont demandé un investissement conséquent de la part des enseignants et ce sont ces enseignants-là qui ont souhaité que l'offre de formation soit rationalisée au regard du potentiel enseignant disponible, un travail dans cette voie a donc été initié mais il s'est heurté à des arguments qui n'étaient pas du ressort du département Informatique, d'autres départements de l'IUT s'étant opposés au projet. Elle fait part des remerciements de l'ensemble des enseignants du département Informatique à l'Université d'avoir mis en place le groupe de travail et souligne que les informations présentées par M. TRIC sont les seules sur lesquelles doit s'appuyer le raisonnement qui permettra de solutionner les problèmes. Elle dénonce ensuite une situation, qu'elle juge inadmissible, dans laquelle, actuellement, le groupe d'étudiants qui suit la formation traditionnelle n'a pas le même diplôme que celui qui suit la formation en alternance car la situation est telle que certains enseignants de Sophia ne veulent plus assurer de service sur le site de Fabron et préfèrent, si besoin, compléter leur service dans d'autres composantes. Ainsi, si le statu quo est prononcé on aboutira à une dislocation de l'équipe enseignante qui jusque-là, malgré les problèmes RH a toujours su rester très soudée. Le fait de regrouper les formations en alternance et traditionnelle sur un même lieu permettra aux étudiants d'avoir enfin la même formation avec les mêmes cours. Elle observe par ailleurs qu'il a été indiqué que les conseils de l'IUT étaient tous favorables au scénario 3 mais précise que le CERTEC s'était pour sa part déclaré favorable aux scénarios n°3 et n°4.

M. BAZIN fait part des interrogations de Mme DEMARIA, dont il porte la procuration, et qui souhaite savoir ce qu'il en est des accusations et des plaintes qui auraient été portées à l'encontre du chef du Département Informatique. M. TRIC répond qu'une enquête administrative a été déclenchée suite à la transmission de lettres d'accusation auprès du service des ressources humaines. Il n'a pour l'instant eu aucun retour, l'enquête étant en cours et précise qu'en sa qualité de coordonnateur du groupe de travail il n'a pas eu à s'immiscer dans cette enquête. M. AZOULAY précise qu'une commission est actuellement en train d'auditionner les différents protagonistes.

Mme BLAY informe qu'elle a fait partie de cette équipe enseignante mais a depuis changé de composante et qu'elle a porté, à la demande de l'IUT, le projet initial de déménagement. Elle précise que l'équipe enseignante est extrêmement motivée et que pour les enseignants c'est une chance d'appartenir à ce département. Elle souligne qu'avec la mise en place du BUT3 de nombreux projets avaient vu le jour et que les enseignants étaient tous partants pour mettre en place des formations qui auraient pu constituer des passerelles vers d'autres formations, comme cela existe dans de nombreux autres IUT mais la position des services centraux de l'IUT n'a pas permis le développement de ces projets. Le projet de déménagement n'a pas été validé car il n'était pas souhaité que des locaux soient laissés vacants à Fabron par crainte de la venue sur ce site d'autres formations ou services centraux de l'Université. L'impossibilité de réaliser ses projets a été catastrophique pour le département qui a vu 3 de ses chefs partir successivement pour aller monter des projets dans d'autres filières ou dans l'autre formation. L'interdiction faite par l'IUT au département informatique d'avoir des projets a donc détruit toutes les ambitions de ce département. L'absence de prise de décision nuit donc non seulement aux enseignants mais également aux étudiants, ce qui s'est traduit notamment par une chute du nombre d'étudiants en master MIAGE car il avait été délivré des informations mensongères aux étudiants de l'IUT à qui il était fortement déconseillé de partir à Sophia Antipolis, certains étudiants ont donc préféré s'orienter vers des formations d'établissements privés.

M. AZOULAY indique que face à cette situation complexe il faut que le Conseil académique émette un avis. Il précise que le Président a souhaité que les mêmes modalités de vote soient appliquées en CAC que dans les autres conseils qui ont chacun positionné un avis sur les scénarios 1 à 6. Le vote se fera donc scénario par scénario et les résultats seront communiqués au président qui reste décisionnaire.

Une suspension de séance est proposée à 15H10 à 15H20 à la demande de Mme HERITIER qui souhaite qu'un bref échange entre conseillers puisse avoir lieu.

Le Conseil Académique se prononce :

Défavorablement au scénario 1 avec 9 voix pour, 42 voix contre et 7 abstentions

Défavorablement au scénario 2 avec 3 voix pour, 43 voix contre et 12 abstentions

Défavorablement au scénario 3 avec 18 voix pour, 31 voix contre et 9 abstentions

Défavorablement au scénario 4 avec 19 voix pour, 25 voix contre et 14 abstentions

Défavorablement au scénario 5 avec 1 voix pour, 44 voix contre et 13 abstentions

Favorablement au scénario 6 avec 29 voix pour, 22 voix contre et 7 abstentions

III.4- Remboursement des frais d'inscription des étudiants admis à l'IFMK

M. AZOULAY indique que ce point s'inscrit dans la continuité du point relatif aux admissions en Masso-Kinésithérapie voté le 21 septembre dernier, qui avait consisté à valider les possibilités d'inscription en première année d'étude de masso-kinésithérapie pour les étudiants de L2 et L3 SV et STAPS. Ces étudiants déjà inscrits à l'université avaient payé leurs frais d'inscription, il est donc légitime, dans la mesure où ils vont s'inscrire dans une autre formation de l'établissement où les droits d'inscriptions sont différents, qu'ils soient remboursés des sommes déjà versées pour leur d'inscription en licence.

Il est précisé qu'un vote du CAC est nécessaire afin de permettre à l'agent comptable de régulariser cette situation.

Le CAC valide, avec 55 voix pour et 3 abstentions, la disposition selon laquelle les étudiants ayant bénéficié d'une place offerte à l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie de Nice (IFMK) et qui avaient déjà procédé à l'inscription dans le diplôme d'origine à Université Côte d'Azur pour l'année universitaire 2023-2024 pourront prétendre au remboursement intégral des frais d'inscription, y compris les 23€ de droit administratif.

IV.5.- Présentation des unités de recherche et de leur projet suite à l'évaluation HCERES

Annexe « Rapport HCERES – Laboratoire »

Annexe « Présentation – Laboratoire »

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'HCERES a évalué les bilans des unités de Recherche. Université Côte d'Azur, en collaboration avec les différents organismes co-tutelles, a effectué un examen des projets pour le futur contrat quinquennal.

Les présentations transmises par les différents laboratoires sont organisées selon la structure suivante :

- Fiche d'identité de l'unité
- Les résultats marquants du dernier contrat quinquennal
- Les enjeux et les défis pour le futur contrat quinquennal

Les laboratoires suivants ont été présentés lors de la séance du 26 Octobre 2023 et leurs directions ont été invitées à y assister (cf. Annexes « Rapport HCERES – Laboratoire » et « Présentation – Laboratoire ») :

- LABORATOIRE MOTRICITE HUMAINE, EXPERTISE, SPORT, SANTE (LAHMESS / UPR 6312)
- LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PSYCHOLOGIE CLINIQUES, COGNITIVES ET SOCIALES (LAPCOS / UPR 7278)
- GROUPE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT (GRM / UPR 4711)
- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN DROIT DES PROCEDURES (CERDP / UPR 1201)
- LABORATOIRE DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN (LADIE / UPR 7414)
- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN DROIT ADMINISTRATIF, CONSTITUTIONNEL, FINANCIER ET FISCAL (CERDACFF / UPR 7267)

IV.6.- Changement de direction et direction adjointe du laboratoire GEOAZUR (UMR 7329)

Annexe « PV Conseil Laboratoire 28.09.23 »

Annexe « CV M. Marcaillou »

Annexe « CV Mme Courboux »

Annexe « CV M. Duclaux »

Annexe « CV M. Metris »

Le Laboratoire Géoazur est une unité de recherche pluridisciplinaire composée de géophysiciens, de géologues, et d'astronomes se fédérant autour de grandes problématiques scientifiques : les aléas telluriques (sismiques, gravitaires et tsunamigéniques) et les risques associés, la dynamique de la lithosphère et l'imagerie de la Terre, la géodésie-métopologie de la Terre et de l'Univers proche. Créé en 1996 de la fusion de quatre laboratoires de géosciences, il est rattaché à quatre tutelles (principales et secondaires), deux locales : Université Côte d'Azur et l'Observatoire Côte d'Azur (OCA) ; deux nationales : CNRS - UMR 7329, l'IRD - UR 082 et le CEREMA.

De par cette richesse multi-organismes, les actions de Géoazur portent à la fois sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée, l'observation permanente dans le cadre des services nationaux, le développement instrumental, la coopération scientifique internationale, dont le soutien aux pays du Sud pour la recherche et la formation, l'enseignement et la formation des étudiants, et la diffusion des connaissances.

A la succession de M. Marc SOSSON, il est proposé à la direction de GEOAZUR, à compter du 1^{er} Janvier 2024 M. Boris MARCAILLOU, Professeur.

Mme Françoise COURBOULEX, Directrice de Recherche CNRS, M. Guillaume DUCLAUX, Maître de Conférence et M. Gilles METRIS, Astronome sont proposés en tant que directeurs et directrice adjoint-es afin de couvrir le spectre très étendu des activités de recherche de l'unité.

M. Boris MARCAILLOU est spécialisé dans la thématique sismique sur terre et dans le cadre des campagnes océanographiques. Il est également en charge de nombreux projets de niveau national et international. M. Boris MARCAILLOU est également directeur adjoint du laboratoire GEOAZUR depuis l'année 2020.

Mme Françoise COURBOULEX est quant à elle spécialisée dans la genèse des séismes et l'endommagement structures des bâtiments ainsi que les suivis des crues et des glissements de terrain. Elle participe également à de nombreux projets éducatifs avec des scolaires et siège dans de nombreuses instances scientifiques. Responsable de l'équipe Séismes au laboratoire GEOAZUR, elle assure en outre la rédaction de nombreuses publications. Elle est enfin impliquée dans de nombreuses instances scientifiques.

M. Guillaume DUCLAUX est Maître de Conférence depuis 2017 au sein d'Université après plusieurs années à l'international, notamment en Australie et en Norvège. Ses recherches portent principalement sur les processus tectoniques et sur des aspects de modélisation et de méthodes computationnelles. Il est en charge depuis l'année 2020 de l'équipe GEOMAT qui s'intéresse à la structure, à la déformation et aux transformations des matériaux géologiques et de leurs propriétés à différentes échelles spatiales et temporelles. Il assure également la coordination du Master de Géologie, Géophysique et Géotechnique.

M. Gilles METRIS, Astronome rattaché au laboratoire GEOAZUR qui occupe le poste de directeur adjoint de GEOAZUR depuis plusieurs années, oriente ses recherches dans le domaine de la géodésie spatiale, la mécanique céleste et les tests de physique fondamentale.

L'Assemblée Générale de GEOAZUR a donné un avis très favorable au projet porté par MARCAILLOU et ses collaborateurs. D'autre part, le Conseil Scientifique du 28 septembre 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention la nomination de M. MARCAILLOU, Mme Françoise COURBOULEX, M. Guillaume DUCLAUX et M. Gilles METRIS en tant que directeur et directeur-ices adjoint-es du laboratoire GEOAZUR.

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de M. Boris MARCAILLOU, Professeur, en tant que directeur et de Mme Françoise COURBOULEX, Directrice de Recherche, M. Guillaume DUCLAUX, Maître de Conférence et M. Gilles METRIS, Astronome en tant que Directrice et directeurs adjoint-es du laboratoire GEOAZUR (UMR 7329) à compter du 1er Janvier 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Boris MARCAILLOU, Professeur, en tant que directeur et de Mme Françoise COURBOULEX, Directrice de Recherche, M. Guillaume DUCLAUX, Maître de Conférence et M. Gilles METRIS, Astronome en tant que Directrice et directeurs adjoint-es du laboratoire GEOAZUR (UMR 7329) à compter du 1er Janvier 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028 (47 voix POUR – 3 ABSTENTIONS).

Les nominations seront validées lors du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2023.

M. Noël DIMARCQ tient à remercier le direction et direction adjointe actuelle de GEOAZUR et la nouvelle équipe de direction pour son engagement et investissement pour le laboratoire et l'établissement.

La séance est levée à 17H30.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

